

# Les «blancos» de Valls amènent un professeur au tribunal

26 janv. 2016 | Par [Faïza Zerouala](#)  
- Mediapart.fr

Un enseignant-chercheur de l'université d'Avignon est cité à comparaître pour incitation à la haine raciale après qu'il a cité ironiquement les propos de Manuel Valls sur « *les blancs* » dans un mail interne.

La référence se voulait transparente mais l'effet provoqué est tout autre. Un maître de conférences de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) est cité à comparaître le 27 janvier 2016 devant le tribunal correctionnel d'Avignon pour avoir paraphrasé des propos de Manuel Valls dans un échange de mails internes à l'établissement. La séquence, restée célèbre, se déroule en 2009. Suivi par une caméra sur un marché, celui qui est alors maire d'Évry saluait avec ironie, la « *belle image de la ville* », et demandait qu'on mette « *plus de Blancs, de white et de blancs* ».

## Manuel Valls à Evry

C'est la reprise de cette tirade qui vaut à Bernard Mezzadri d'être accusé de « *délit de provocation à la discrimination en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion ou la haine raciale par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique* ». L'enseignant se défend d'avoir voulu appeler à une quelconque discrimination. Au contraire.

Cette affaire se noue un soir, le 27 mai 2015, lorsque [Bernard Mezzadri](#), 56 ans, professeur de langues et civilisations anciennes et anthropologue de la religion grecque, est avisé, comme trois cents de ses collègues, « *membres de la communauté universitaire* », par un message électronique du président de l'université de l'époque, Emmanuel Éthis, de la signature du contrat de plan État-région. Nommé depuis recteur de l'Académie de Nice, Emmanuel Éthis qualifiait cette signature d'« *excellente nouvelle* », puisque cela devait permettre de finaliser le financement des infrastructures nécessaires au développement de l'établissement. Comble du chic, Manuel Valls devait se joindre aux festivités.

Cette présence cristallise la désapprobation de Bernard Mezzadri et le conduit à rédiger un message plein de

fiel à l'endroit du premier ministre. Il décide alors de partager son agacement avec toute la liste de diffusion, baptisée « débats ».

Bernard Mezzadri rétorque alors : *« J'espère qu'en cette grande occasion, la délégation de l'UAPV comptera suffisamment de "blancos" (et pas trop de basanés), afin de ne pas donner une trop mauvaise image de notre établissement. Et s'il faut vraiment serrer la main du chasseur de Roms (qui naguère prônait la livraison des résistants basques aux tortionnaires franquistes), il existe des antiémétiques moins dangereux que le Motilium... »*

Le maître de conférences dit ignorer la composition exacte de la délégation et avoir répondu *« à chaud et avec ironie »* afin de rappeler des déclarations passées de Manuel Valls qu'il a gardées en mémoire, et en travers de la gorge. Bernard Mezzadri explique que la liste de diffusion interne permet d'échanger sur des problèmes propres à l'université mais ne reste pas cantonnée à ces sujets et qu'il lui a semblé tout naturel de l'utiliser à cet effet. *« Cette rencontre était considérée comme un grand événement, aussi j'ai voulu tempérer l'enthousiasme général »*, se souvient-il, à mille lieues d'imaginer les répercussions de son message.

Sur le coup, Bernard Mezzadri ne reçoit aucune réponse dans la boucle d'échanges. Jusqu'au mois de juillet, lorsqu'il est convoqué au commissariat pour s'expliquer sur ses propos. L'universitaire, alors en vacances, se dit *« estomaqué »* car il n'imaginait pas être poursuivi pour ces quelques phrases, d'autant que son intention était, assure-t-il, tout autre que celle qui lui est prêtée.

Lors de son audition, il est informé que, dès le lendemain de sa diffusion, sa hiérarchie a signalé son message auprès du recteur de l'Académie, du préfet de région et du Vaucluse, en vertu de l'article 40, alinéa 2 du Code de procédure pénale qui préconise *« à tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République »*.

Après sa convocation, le professeur imagine que l'affaire va en rester là puisque, pense-t-il, il a levé tout malentendu en éclairant l'officier de police judiciaire sur la dimension ironique de son message.

Bernard Mezzadri continue de penser qu'il a été victime *« d'un contresens »* et dit assumer la responsabilité de sa publication, mais conteste le chef d'accusation. Celui qui assure n'être ni un militant politique encarté ni engagé dans un syndicat s'est adjoint pour le défendre les services d'Henri Braun, l'avocat de l'association La Voix des Roms lorsqu'elle a poursuivi Manuel Valls pour provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence.

Plusieurs citations sont en cause, comme celles-ci par exemple : *« Les occupants de campements ne souhaitent pas s'intégrer dans notre pays pour des raisons culturelles ou parce qu'ils sont entre les mains de réseaux versés dans la mendicité ou la prostitution »* ; *« Je le redis, je partage ce que m'a dit le premier ministre roumain : "Les Roms ont vocation à rester en Roumanie, ou à y retourner." »*

[[lire\_aussi]]

L'enseignant-chercheur raconte en revanche s'être fortement mobilisé contre les réformes de l'université de 2009, avoir pris part aux mouvements sociaux en faveur de l'université, avoir *« défendu bec et ongles sa discipline »* quand c'était nécessaire et militer en faveur des droits de l'homme. Mais rien qui pourrait, de toute évidence, justifier un règlement de comptes souterrain. Tant et si bien que l'université n'a même pas diligenté une enquête interne en vue de sanctions disciplinaires.

L'actuel président de l'université, Philippe Ellerkamp, dans un courrier électronique adressé au personnel de l'université, le 18 décembre 2015, expliquait que les écrits de M. Mezzadri semblaient *« tomber sous le coup de l'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique »*, ce qui a motivé leur signalement. Il précise par

ailleurs qu'il ne s'agit pas d'une plainte de la part du président ou de l'établissement. *« L'université n'a pas porté plainte, n'est pas victime et ne s'est pas portée partie civile. »*

## **« Une atteinte à la liberté d'expression »**

Déjà, le 1<sup>er</sup> octobre 2015, lors de l'audition du directeur général des services de l'université, il était évident que l'université ne souhaitait pas s'empêtrer dans cette affaire ni même s'engager dans la procédure judiciaire : *« Il ne s'agit pas d'une plainte mais d'un simple signalement de propos qui nous semblait pouvoir constituer une infraction pénale. En ce qui nous concerne, nous ne souhaitons pas poursuivre au-delà et laissons au parquet l'initiative de poursuivre s'il le juge opportun. »*



Bernard Mezzadri.

À entendre l'avocat de Bernard Mezzadri, Henri Braun, le dossier est « *mince* ». Il s'étonne de l'attitude de l'université qui s'est sentie obligée de signaler le message du professeur : « *Cette attitude est surprenante, la*

*qualification est délirante. Cela aurait pu être pris sous la qualification de l'outrage. Cela aurait été grotesque de la même manière mais il y aurait eu au moins un vague semblant de cohérence juridique. On ne sait même pas contre quel groupe s'adresse la provocation à la haine. Les blancs ? »* fait-il mine de s'interroger.

Par ailleurs, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), considéré de fait comme une victime dans la procédure par le parquet, a dû se fendre d'un communiqué pour récuser ce statut et assurer Bernard Mezzadri, « *victime d'une atteinte à la liberté d'expression* », de son soutien. Le responsable de la section du Vaucluse, Jean-Jacques Longuenesse, confirme que pour lui, l'accusation de racisme est « *farfelue* » et explique aussi s'être attendu à ce que l'affaire s'arrête là tant la situation est ubuesque. « *Je serais curieux de savoir comment le procureur s'en sortira. Si seulement la justice française mettait autant de zèle à poursuivre les auteurs de propos réellement racistes* », déplore-t-il.

Il n'est pas le seul à être stupéfait par cette action judiciaire dont les motifs s'effondrent de toutes parts car personne, sauf le parquet, ne semble décidé à cautionner ces poursuites ni même à comprendre leur fondement.

Au sein de la communauté universitaire, mobilisée en faveur de son collègue, des enseignants-chercheurs se sentent menacés dans leur liberté d'expression et les syndicats dénoncent le bien-fondé de cette procédure judiciaire. [Une pétition en ligne, qui a recueilli près de 9 000 signatures de soutien](#) et une [collecte](#), destinée à parer aux frais de justice, 4 000 euros étant nécessaires pour régler les honoraires de l'avocat, ont été lancées. D'ores et déjà, 2 360 euros ont été récoltés.

Touché par ce soutien, Bernard Mezzadri estime que son histoire n'est pas aussi anecdotique qu'il y paraît : « *En accusant de racisme des antiracistes, on veut restreindre la liberté d'expression des universitaires. C'est une tentative de mise au pas.* » L'enseignant ne comprend pas l'intérêt de ce signalement et des suites judiciaires, dans un contexte où la nécessaire défense de la liberté d'expression a été exaltée : « *C'était bien la peine d'inscrire sur notre site "Je suis Charlie" si c'est pour se comporter ainsi par la suite.* »

Le président de l'université, [dans une interview accordée au Midi Libre](#), réfute vouloir « *bâillonner* » la liberté d'expression et s'émeut du « *préjudice causé à l'image de l'université et à ses personnels* ». Il tient par ailleurs à atténuer le caractère dénonciateur de la démarche en précisant que ces signalements sont parfaitement courants et qu'il s'agit de « *donner la température sur le campus* ».

Le président se décharge aussi sur le parquet, qui se serait mépris dans la qualification des faits : « *L'ancien président, Emmanuel Éthis, a fait ce signalement (sur le "chasseur de Roms") pour ce qui lui semblait tomber sous le coup de l'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique (le premier ministre). Il en a informé le procureur de la République qui a décidé de poursuivre l'enseignant, non pas pour outrage mais pour haine raciale alors qu'Emmanuel Éthis avait précisé : "L'université n'a pas porté plainte, n'est pas victime et ne s'est pas portée partie civile."* »

C'est précisément le caractère outrageant de la saillie verbale de Bernard Mezzadri qui lui est reproché par Bernard Beignier, le recteur de l'académie Aix-Marseille, dans un courrier daté du 24 juin : « *De tels propos, ainsi que le contexte dans lequel ils ont été émis, outre le fait d'être notamment susceptibles de relever du délit d'outrage, réprimé en application des dispositions de l'article 433-5 du Code pénal, excèdent manifestement les limites de la liberté d'expression et portent atteinte à l'image de l'établissement, et plus largement au corps auquel vous appartenez.* »

Le recteur lui rappelle ensuite son statut d'agent de l'État et son devoir de neutralité et de loyauté à l'égard de son employeur. Et lui écrit : « *L'indépendance garantie aux enseignants-chercheurs dans l'exercice de leurs fonctions, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires, les principes de tolérance et d'objectivité, ne saurait à l'évidence autoriser de tels débordements de nature à*

*porter atteinte à la dignité ou au respect dû à la fonction dont est investi le premier ministre chargé de diriger l'action du gouvernement et disposant de l'administration à laquelle vous appartenez. »*

Bernard Mezzadri insiste : il ne s'agissait pas pour lui d'être insultant, le ton de son message était « *ironique et acerbe* », à l'instar de « *l'esprit Charlie* ». Il dit ne pas bien comprendre qu'il puisse être permis « *de se moquer du prophète des musulmans mais qu'il est interdit de le faire d'une icône politique* ».

Pour ses mots, le professeur risque de devoir s'acquitter de 1 500 euros d'amende. À la fin de l'échange de mails litigieux, une mention saute aux yeux : « *Les propos énoncés dans ce message n'engagent que la responsabilité de leur auteur.* » Il faut croire que l'université l'a prise au pied de la lettre.

**URL source:** <https://www.mediapart.fr/journal/france/260116/les-blancos-de-valls-amenent-un-professeur-au-tribunal>